

1. Les candidats doivent fournir un dossier complet :

- Le dossier doit être composé d'une demande d'admission motivée comprenant un curriculum vitae, une copie d'un document d'identité, une copie des diplômes, une copie des certificats de travail
- Les candidats devront adjoindre à ces pièces un document écrit personnel de 3 pages dactylographiées qui devra mettre en exergue, à partir du parcours professionnel ou personnel, comment ils envisagent d'exercer des fonctions de responsabilité.

2. Après vérification de la recevabilité du dossier par le centre de formation les candidats sont convoqués à un entretien d'une durée de 30 minutes.

3. Chaque prestation orale fait l'objet d'une notation sur 100 points = 5 critères notés de 0 à 20 :

- ⇒ 1^{er} critère : capacité à analyser son parcours au regard de la notion de responsabilité
- ⇒ 2^{ème} critère : capacité à se projeter dans une demande volontaire de formation
- ⇒ 3^{ème} critère : l'identification des manques personnels au regard des situations de responsabilité
- ⇒ 4^{ème} critère : les différentes démarches de formation déjà accomplies par le candidat et leur sens
- ⇒ 5^{ème} critère : capacité à se situer dans un entretien évaluatif.

4. Les résultats sont arrêtés lors de la commission plénière regroupant :

- La directrice du CRFPFD
- la responsable de la filière CAFERUIS
- le représentant de la DRJSCS.

Cette commission dresse la liste des :

- candidats admis en formation
- candidats figurant en liste d'attente
- candidats ajournés.

Cette liste est transmise au Directeur de la DRJSCS.

5. Les candidats admis sont :

- ceux qui ont le plus de points.
- en cas d'égalité ce sont ceux qui ont eu le plus de points au 1^{er} critère de l'oral (et ainsi de suite).

Seuls les candidats admis peuvent conserver le bénéfice de leur admission pendant 3 ans.

6. Les candidats admissibles :

- sont ceux qui ont obtenu la moyenne
- seront classés selon la note obtenue sur la liste d'attente. Néanmoins la liste d'attente sera close chaque année dès lors que le nombre d'inscriptions correspondant à l'agrément sera atteint.